

# RETOUR VOLONTAIRE

## SUJET DIFFICILE, PISTE D'AVENIR POSSIBLE

Premiers pas vers un accompagnement global dans l'accueil  
des demandeurs d'asile

Décembre 2010





# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
QUE SIGNIFIE LE RETOUR POUR LES ACCOMPAGNATEURS ET POURQUOI EST-IL DIFFICILE D'EN PARLER ?	6
QUE SIGNIFIE LE RETOUR POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET POURQUOI EST-IL CEPENDANT IMPORTANT D'EN PARLER?	9
CE QUI POURRAIT AIDER LES ACCOMPAGNATEURS À PARLER DE RETOUR LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE?	13
RÉFLEXION DU CIRÉ ET DE VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN AUTOUR DE LA VISION POLITIQUE D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AU SEIN DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	19
CONCLUSION	23

# INTRODUCTION

Ce rapport est le fruit d'une année de travail mené avec des travailleurs sociaux de différentes structures d'accueil pour demandeurs d'asile présentes sur tout le territoire belge. Le thème principal des différents groupes de travail était la place de l'accompagnement au retour dans l'encadrement quotidien des demandeurs d'asile. Ce travail fut réalisé par le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Étrangers) et Vluchtelingenwerk Vlaanderen et dans le cadre du projet CRI-Belgium, avec le soutien du fonds européen pour le retour (European Return Fund).

Ces dernières années le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen ont travaillé à différents niveaux autour de la thématique du retour volontaire. Au niveau opérationnel, Vluchtelingenwerk Vlaanderen a mis en œuvre en 2005-2006 un projet à petite échelle vers la Fédération de Russie et divers projets axés sur l'information sur le pays d'origine (CRI – Country of Return Information 2006-2009). Le CIRÉ a également mené des projets de retour et de réintégration (« Programme de retour volontaire et réinsertion positive », 1998-2003 et « Programme d'accompagnement à la réinsertion au pays d'origine », 2006-2008). En outre, le CIRÉ était partenaire du projet CRI (2006-2009).

Au niveau politique, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen ont rédigé une note politique sur le retour volontaire (2005), reprenant une proposition concrète pour l'organisation pratique d'un programme de retour volontaire structurel et global.

De manière générale, nous constatons ces dernières années un renforcement clair de l'offre d'accompagnement au retour et à la réinsertion (des progrès restent toujours nécessaires), mais peu de progrès au sujet de l'accompagnement des candidats potentiels au retour avant qu'ils aient pris leur décision de rentrer. Beaucoup d'accompagnateurs éprouvent des difficultés à évoquer l'option du retour volontaire avec les usagers qu'ils accompagnent. Cette thématique est perçue comme nuisible à la relation de confiance avec l'utilisateur. De plus, le retour

volontaire n'est souvent pas perçu comme une solution durable, notamment parce qu'il n'existe actuellement aucune évaluation globale des programmes de réintégration dans le pays d'origine.

La prise de décision pour un retour est parfois un long processus. L'expérience des partenaires de réintégration nous apprend qu'une fois que la décision de retour est prise, celui-ci doit s'opérer dans les plus brefs délais. Ceci a pour conséquence que l'opérateur de réintégration ne dispose que de peu de temps pour collecter toutes les informations nécessaires et accompagner l'utilisateur dans la mise en œuvre d'un plan de réinsertion. Une mauvaise préparation au retour dans le pays d'origine, tant au niveau pratique que psychologique, peut mener à un échec du processus de réinsertion et engendrer un retour volontaire non-durable.

Envisager l'option d'un retour volontaire antérieurement avec le migrant peut donc contribuer à un choix mieux informé et à un retour plus durable.

En outre, des expériences menées à l'étranger<sup>1</sup> soulignent l'intérêt de développer un accompagnement axé à la fois sur les possibilités d'un séjour légal et sur celles d'un retour. Cet accompagnement mène à une politique de retour plus humaine et plus durable, qui laisse au rang d'exceptions la détention et le rapatriement forcé.

Le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen plaident également en faveur de l'introduction d'un accompagnement global dans le système d'accueil en Belgique. Le point fort de cette vision est l'attention portée à un accompagnement psychosocial sur mesure du demandeur d'asile. Accompagnement où l'on prête attention au récit de la personne, où l'on aborde et explique les issues possibles de la demande d'asile, et où la personne, pendant sa procédure, mais également lorsqu'elle celle-ci est terminée, est accompagnée dans la recherche de pistes d'avenir réalistes, tant en cas de réponse positive que de réponse négative. Dans cette vision, dès le début de l'accompagnement, le retour volontaire est donc présenté comme une des pistes possibles.

Le fonctionnement efficace d'un tel encadrement doit répondre à des conditions fondamentales importantes. Celles-ci sont expliquées

1 Entre autre en Suède et en Australie

de manière détaillée dans la note politique de Vluchtelingenwerk Vlaanderen « Un accompagnement global dans l'accueil des demandeurs d'asile ». <sup>2</sup> Il est ainsi nécessaire que les procédures de séjour (asile, régularisation, réunification familiale) soient de qualité et transparentes. Les accompagnateurs doivent également disposer de suffisamment de temps à consacrer à cet accompagnement intensif, surtout dans le cas d'une issue négative de la procédure de séjour.

La garantie de ces conditions est entre les mains des autorités et c'est pourquoi Vluchtelingenwerk et le CIRÉ portent également cette thématique au niveau politique.

En même temps, les accompagnateurs de première ligne sont déjà confrontés à des situations où des personnes s'entendent dire qu'elles ne peuvent pas rester en Belgique, des personnes lasses d'attendre depuis longtemps une décision sur leur statut ou encore déçues car elles s'attendaient à autre chose de « l'expérience belge ». Pour certaines d'entre elles, le retour volontaire peut s'avérer être une réelle option. Néanmoins, beaucoup d'accompagnateurs se demandent comment ils doivent l'aborder.

Cette question a occupé une place importante dans le projet CRI-B. Dans un premier temps, nous voulions connaître l'expérience et la pratique de terrain des accompagnateurs lorsqu'ils abordent le retour volontaire. Dans un deuxième temps, nous voulions analyser et comprendre les résistances à l'encontre de ce thème. Nous voulions également offrir aux accompagnateurs une meilleure compréhension des aspects psychosociaux du retour chez les demandeurs d'asile et les réfugiés. Notre objectif était de tenter d'aplanir une partie des résistances à l'encontre de ce thème. Enfin, nous voulions que les accompagnateurs partagent leurs points de vue et réfléchissent ensemble à la mise en pratique de l'accompagnement autour de cas pratiques concrets.

Nous avons pour objectif de travailler avec des petits groupes de maximum dix accompagnateurs. Du côté néerlandophone trois groupes ont été formés : un groupe composé d'accompagnateurs sociaux partenaires de l'accueil de Vluchtelingenwerk <sup>3</sup> et deux groupes d'accom-

pagneurs issus d'initiatives locales d'accueil (ILA) <sup>4</sup>. Du côté francophone, un groupe mixte formé d'accompagnateurs d'initiatives locales d'accueil <sup>5</sup>, d'un centre de la Croix-Rouge francophone, du service Tracing de la Croix-Rouge et du service d'aide de première ligne aux nouveaux arrivants, SAMPA. Nous avons animé pour chacun de ces groupes deux rencontres d'une demi-journée et une d'une journée.

À côté de ces groupes de travail, trois soirées à thèmes ont encore été organisées à Hasselt, Gand et Anvers pour les volontaires. Ces sessions plus courtes (une soirée) se sont axées autour des résistances et d'une introduction aux aspects psychosociaux du retour chez les demandeurs d'asile. Après la première soirée, un des groupes a demandé l'organisation d'une deuxième soirée pour discuter et analyser des cas pratiques.

Du côté francophone, deux sessions de quatre heures ont été organisées pour les accompagnateurs de Pag-Asa, organisation travaillant principalement avec les victimes du trafic des êtres humains. Le CIRÉ a aussi organisé des rencontres individuelles avec des partenaires de l'accueil tels que « Aide aux Personnes Déplacées » et « Cap Migrant » pour analyser leurs bonnes pratiques et méthodologies pour l'accompagnement des personnes envisageant un retour volontaire.

Les groupes s'étant réunis trois fois ont également discuté de l'accompagnement global de Vluchtelingenwerk, tel que décrit dans la note « Un accompagnement global dans l'accueil des demandeurs d'asile ». Le but ici était d'écouter l'opinion des accompagnateurs de terrain, ce qui est, naturellement, d'une très grande importance pour la traduction de cette vision dans la pratique.

Dans ce rapport, nous décrivons le processus de travail. Un résumé de la partie théorique est complété de réflexions, exemples, questionnements et doutes des participants. Nous espérons que cette lecture sera utile à d'autres accompagnateurs qui se posent des questions sur la place du retour dans leur pratique d'accompagnement au quotidien.

SeSo

<sup>4</sup> Des accompagnateurs des ILA flamandes suivantes ont participé : Mol, Puurs, Rupelmonde, Edegem, Tongres, Ypres, Waregem, Roulers, Nieuwpoort

<sup>5</sup> Des accompagnateurs des ILA wallonnes suivantes ont participé : Villers-le-Bouillet, Braine-e-Château, Profondeville, Tournai, CPAS Sambreville

<sup>2</sup> Le texte de la note peut être téléchargé ici: <http://www.vluchtelingenwerk.be/bestanden/EEN-INTEGRALE-OMKADERING-IN-DE-ASIELOPVANG.pdf>

<sup>3</sup> Des accompagnateurs des organisations suivantes ont participé : Caritas, CAW de Mare, CAW Artevelde, CAW Visserij,

# QUE SIGNIFIE LE RETOUR POUR LES ACCOMPAGNATEURS ET POURQUOI EST-CE DIFFICILE D'EN PARLER ?

Pour parler du retour, il est en premier lieu important de définir ce que signifie ce mot. Lors de notre première rencontre du groupe de travail, il a été demandé aux accompagnateurs de décrire, sans trop réfléchir, ce qui leur venait à l'esprit lorsqu'ils entendaient le mot « retour ».

Les mots suivants revenaient régulièrement : « peur », « honte », « perte », « danger », « forcé », « difficile », « échec », « impossible », « résistance », « mort », « réintégration impossible », « nulle part où retourner », « déception », « absence de communauté et de famille », « prison », « vulnérabilité », « perte d'identité ».

À côté de cela, le retour suscite également des questions, par exemple au sujet de la situation dans le pays d'origine : « Ce pays est-il réellement sûr ? », « Y a-t-il un risque à l'arrivée ? », « N'allons-nous pas être arrêtés ? », « Y a-t-il du travail ? », « Quelle est la situation économique ? », « Est-il possible de construire un vrai futur là-bas ? », « Les enfants pourront-ils aller à l'école ? », « Les soins médicaux essentiels sont-ils accessibles ? », « Qu'est-ce que cette personne va y retrouver ? ».

Dans tous les groupes, les accompagnateurs se posaient des questions quant à l'aspect « volontaire » du retour pour les gens qui n'ont bien souvent pas le choix de rester en Belgique de manière légale.

Dans une moindre mesure, d'autres considérations sont entrées en ligne de compte : « famille », « nouveau départ », « se retrouver chez soi », « une place à part entière dans la société », « se réintégrer et pouvoir à nouveau

travailler », « être à nouveau quelqu'un de respecté ».

De cet exercice, il ressort que dans chacun des groupes, le mot « retour » est principalement associé à des idées et sentiments négatifs, ce qui nous donne déjà une première indication sur la difficulté à en parler. En outre, plusieurs participants trouvent que, d'un point de vue émotionnel, il est difficile d'aborder la question du retour. Afin d'explicitier cela, il a été demandé aux accompagnateurs de dresser une liste de leurs résistances par rapport à cette question et ce qui, d'après eux, rendait complexe le fait d'en parler à leurs interlocuteurs. Lors des discussions subséquentes, différents éléments sont apparus.

## **Le sentiment de la responsabilité et la connaissance limitée de la situation dans le pays d'origine**

Dans tous les groupes, il est apparu que les accompagnateurs se sentaient responsables envers les usagers quant à leur sécurité et à leur avenir. Ce sentiment est la plupart du temps donné par l'utilisateur lui-même. D'après les accompagnateurs, les usagers veulent être aidés à rester en Belgique et non à retourner. Naturellement dans certains cas, les accompagnateurs se rendent compte également qu'une autorisation de séjour est improbable et que la seule option pour rester sur le sol belge est le séjour illégal. Avec ceux-ci, les accompagnateurs acceptent de discuter de l'option du retour, mais ils indiquent que leurs connaissances de la situation dans le pays d'origine restent trop limitées pour être en mesure de leur présenter l'option du retour sereinement. Et justement parce qu'ils se sentent responsables du bien-être des personnes qu'ils accompagnent, ils aimeraient avoir des garanties sur la sécurité du pays d'origine et sur le fait qu'il offre suffisamment de possibilités pour y bâtir un futur.

## **« Qui suis-je ? » et « Être illégal en Belgique est toujours mieux qu'être légal dans son pays »**

La question « Qui suis-je pour proposer le retour ? » est revenue régulièrement. Les accompagnateurs reconnaissent faire preuve d'une sorte de sentiment de culpabilité. Leurs usagers ont, pour diverses raisons, décidé de parcourir tant de kilomètres et la plupart du temps de dépenser tant d'argent pour arriver en Belgique qu'il leur est difficile alors de leur dire qu'en dépit de cela il serait sans doute préférable de retourner

au pays. Certains accompagnateurs disent avoir honte de leur faire une telle proposition. Ceci est lié à un sentiment de culpabilité dû à l'inégalité de situation dans laquelle l'accompagnateur lui-même vit (un pays sécurisé, un travail stable, suffisamment de moyens) et celle d'où vient la personne qu'il accompagne.

L'idée selon laquelle séjourner en Belgique de manière irrégulière est préférable à vivre légalement dans leur pays d'origine, est largement partagée. Certains accompagnateurs disaient également qu'à la place de leurs bénéficiaires, ils n'auraient pas non plus souhaité retourner. Comment pourraient-ils alors proposer une solution qu'eux-mêmes seraient enclins à refuser?

### **« Les usagers ne veulent rien entendre » – « parler du retour met à mal la relation de confiance »**

Les accompagnateurs ont souvent l'impression que ce sont les usagers eux-mêmes qui se ferment à la discussion sur le retour. Ils ne veulent pas en entendre parler, veulent rester en Belgique et espèrent toujours une réponse positive à leur recours, à une nouvelle demande d'asile ou de régularisation. Lorsque les accompagnateurs veulent parler de cette option, c'est souvent mal perçu. Parler de retour n'est pas perçu comme une « aide » et est souvent compris comme une intention de l'accompagnateur lui-même de renvoyer la personne. La relation de confiance, indispensable dans l'accompagnement, est ainsi mise à mal. Créer une relation de confiance prend beaucoup de temps. Les accompagnateurs ayant eu différentes expériences négatives en abordant le sujet du retour volontaire, sont alors moins disposés à renouveler l'expérience avec d'autres bénéficiaires. Parler du retour représente encore une sorte de tabou.

Des accompagnateurs qui ne travaillent pas seulement au niveau de l'accueil des demandeurs d'asile mais également dans des fonctions où l'accompagnement se fait de manière beaucoup moins intensive (réception, maisons de transit...), indiquent que la difficulté réside dans le fait de parler d'un thème aussi sensible avec des personnes que l'on voit seulement de manière sporadique. Pour garantir une décision consciente et informée, plusieurs rencontres sont donc nécessaires.

### **Aidant ou exécutant ? Ambiguïté du statut**

Différents accompagnateurs estiment qu'il est souvent très difficile de faire comprendre aux bénéficiaires qu'ils ne prennent aucune décision quant à leur demande d'asile ou de régularisation, et qu'ils ne sont donc pas responsables du fait que ceux-ci ne peuvent pas rester en Belgique. Aussi, ils se retrouvent souvent dans la difficile position de celui qui est dans une relation d'aide et qui exécute des décisions qu'il n'a pas prises lui-même : d'une part, leur tâche est de venir en aide aux usagers et d'autre part, ils doivent les faire sortir du système d'accueil lorsque la procédure est terminée. Parler de « retour volontaire » à des personnes qui n'ont en fait d'autre choix est parfois perçu comme l'exécution d'une politique avec laquelle les accompagnateurs ne sont pas nécessairement d'accord.

### **Le manque de connaissance sur les programmes existants d'aide au retour volontaire**

Plusieurs participants indiquaient également ne pas être suffisamment au courant de l'offre existante en matière d'aide au retour volontaire (programme REAB). La plupart sait que l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) et Caritas International proposent une aide, mais il existe une confusion sur la manière dont chacun opère. Pour les personnes qui connaissent le programme REAB dans les grandes lignes, il est difficile de rester au courant des différents projets et des offres spécifiques de Caritas et de l'OIM pour ce qui concerne les programmes de réintégration renforcés pour certains pays ou certains groupes vulnérables déterminés. Ceci constitue un manque à gagner parce que, selon l'expérience de certains accompagnateurs, cette aide peut être un élément décisif dans la décision de l'utilisateur.

### **Une politique peu claire et peu transparente autour du séjour et du retour**

Un des éléments qui rend difficile le fait de parler du retour volontaire réside dans le manque de clarté et de transparence dans la politique du séjour et du retour.

Le manque de clarté autour de la régularisation et les campagnes de régularisation qui s'en sont suivies ont eu pour conséquence que beaucoup de personnes sont encore en attente

d'une décision. En outre, la campagne de régularisation n'a fixé aucune règle claire pour l'avenir. Beaucoup de migrants qui, lors de la campagne, n'entraient pas en ligne de compte au niveau des critères ont pensé qu'il y aurait un jour une nouvelle régularisation. Ces personnes préfèrent attendre, même si c'est dans une situation très précaire, parce qu'elles considèrent qu'elles n'ont plus rien à perdre.

Beaucoup d'accompagnateurs soulignent que l'accent est mis sur une politique de retour forcé et que le retour volontaire est à peine mentionné par les médias ou les politiques. Le retour est également utilisé par les politiques comme une sorte de punition et va souvent de pair avec les centres fermés. L'avenir des migrants concernés est à peine pris en compte. C'est pourquoi il y a une certaine méfiance dans le chef des accompagnateurs, lorsque ces mêmes autorités promeuvent le retour volontaire. Ceci est renforcé par le fait qu'on parle également de retour volontaire lorsque les gens retournent à partir des centres fermés avec l'aide du programme REAB.

### **Le manque de méthode pour parler de retour**

Les accompagnateurs des différents groupes indiquent que sans méthode, il est plus difficile de parler de retour. Chaque accompagnateur et chaque structure d'accueil aborde la thématique à sa façon, quand il/elle le fait.

Les accompagnateurs s'interrogent sur le moment propice pour parler de retour : doivent-ils attendre qu'un usager en parle de lui-même ou doivent-ils aborder la question de manière proactive ? Les accompagnateurs ont besoin de techniques pour entamer une discussion sur le retour et pour aborder ainsi les potentielles résistances de l'usager.

### **Problèmes structurels**

À côté des éléments susmentionnés qui sont en relation directe avec la thématique du retour, les accompagnateurs soulèvent encore d'autres éléments qui selon eux rendent difficile le fait de parler du retour. Ainsi, la barrière linguistique est un obstacle à une discussion sur un sujet sensible comme le retour. Pour résoudre cette difficulté, on peut faire appel à des interprètes, mais cela entraîne d'autres difficultés comme le manque d'interprètes pour certaines langues spécifiques, le manque de confiance dans l'interprète, le fait que l'interprète change,

le fait que la discussion ne se déroule pas de manière directe...

La charge de travail et le manque de temps ont également été pointés comme très problématiques. Le nombre de dossiers qu'un accompagnateur doit suivre varie selon la structure d'accueil. Un dossier peut en outre être constitué par une famille de six personnes et en principe l'accompagnateur doit alors prêter attention à chacun des membres de cette famille. La fréquence des rendez-vous ainsi que les tâches de l'accompagnateur varient d'un centre à l'autre (ONG, petites ou grande ILA, centres communautaires).

Les accompagnateurs se plaignent généralement de ce que leur temps est absorbé par le règlement d'affaires pratiques et qu'il ne reste que peu de temps pour un réel accompagnement.

Un autre obstacle réside en ce que le demandeur d'asile a, la plupart du temps, des contacts avec différents acteurs : la structure d'accueil, l'avocat, le tuteur, l'accompagnateur de trajet, le docteur, le psychologue etc. Par suite d'un manque de coordination entre ces différents acteurs, il arrive souvent que l'intéressé reçoive différents messages. En outre, le demandeur d'asile doit à chaque fois à nouveau raconter son récit, ce qui peut être très lourd psychologiquement.

Finalement, les accompagnateurs sont d'avis qu'une procédure plus courte et l'organisation de l'accueil en deux phases rendent l'établissement d'une relation de confiance plus difficile. Le transfert d'informations de la première structure d'accueil à la seconde ne se faisant pas toujours bien, d'importantes informations de fond sur le demandeur d'asile en question font défaut.



# QUE SIGNIFIE LE RETOUR POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET POURQUOI EST-IL CEPENDANT IMPORTANT D'EN PARLER<sup>6</sup>?

## Le retour: une connotation négative?

Lors de notre brainstorming sur le retour volontaire, nous avons pu observer que la plupart des participants évoquaient des notions à connotation négative. Des réflexions positives ont cependant été faites mais dans une moindre mesure. Ainsi, des notions telles que « famille », « nouveau départ », « avenir », « possibilité de se reconstruire », « redevenir quelqu'un » ont été proposées.

Afin de comprendre ce que le mot « retour » englobe et ce qu'il évoque chez les migrants

6 Le contenu de ce chapitre est basé en premier lieu sur ce que les animatrices des groupes du projet CRI-Belgium ont appris lors d'une formation organisée pour elles et donnée par Francine Dal, psychologue et directrice du centre d'accueil pour demandeurs d'asile avec des problèmes psychologiques CARDA. Les animatrices se sont aussi basées sur la littérature suivante : *Syllabus des formations* – Projet FER 2007-2008 – Cellules de Prévention – Croix-Rouge ; *Assistance psychosociale et thérapeutique des demandeurs d'asile* (2006) Croix-Rouge ; *Chemin de l'exil, vers une identité ouverte* (2009), Tourn, L., Campagne Première, Paris ; *Comprendre et soigner le trauma en situation humanitaire* (2003), C. Lachal, L. Ouss-Rangaert, M. Moro - Dunod, Paris ; *Petit Manuel de psychothérapie des migrants* (1995), Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie, La Pensée Sauvage, Grenoble ; *Terugkeer een levenslang dilemma – methodiek voor psychosociale ondersteuning van vluchtelingen* (2000) – P. Schell, P. Muller, Pharos, Utrecht ; *Zorgen over terugkeer – terugkeermigratie met gezondheidsproblemen* (2004) – D. Engelhard, Pharos, Utrecht ; *Angst voor terugkeer – quick scan naar het psychosociale welzijn van ama's in relatie tot het terugkeerbeleid* (2003) – D. Engelhard, Pharos, Utrecht ; *The Psychosocial aspects of repatriation of former Yugoslavian refugees and displaced persons* (1996), Pharos, Utrecht ; *Praktische Gids zelfstandige terugkeer* (2005), T. Van Eykeren, Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

et demandeurs d'asile, il est important de reprendre celui-ci dans son contexte d'origine, sans tenir compte de la dimension politique qui y est presque toujours associée.

Si l'on devait définir le mot « retour » simplement, on pourrait dire : « revenir vers un endroit/quelque chose que l'on connaît ». La signification originelle de ce mot n'est donc pas du tout négative, au contraire. Le mot « retour » revêt aussi une charge affective car il renvoie à l'attachement qu'on a pour son pays, sa famille restée au pays, sa culture et ses valeurs, sa communauté et la place qu'on y avait ou qu'on aurait pu y avoir.

## Le mal du pays et la nostalgie

Tout migrant éprouve régulièrement un mal du pays et pense de manière nostalgique à son pays d'origine et à son passé. Ceci se remarque au travers de phrases telles que « la nourriture de mon pays me manque », « je me souviens de la cuisine de ma grand-mère », « au pays, j'étais quelqu'un », « un jour, je retournerai dans mon village »... Cette nostalgie et ce mal du pays permettent au migrant de garder un lien avec le pays d'origine et exprime en fait un désir de retourner.

Cela ne veut pas toujours dire qu'il mettra ce projet en pratique, mais cela lui permet de tenir le coup et de s'accrocher dans un pays étranger.

Pour les demandeurs d'asile qui n'ont eu d'autre choix que de fuir, il est très pénible de quitter le pays d'origine. La seule pensée qu'ils reverront rapidement leur pays les soulage. Cette éventualité leur permet de diminuer la douleur du départ et leur culpabilité vis-à-vis de la famille/communauté restée au pays.

## Le mythe du retour

La littérature évoque le « mythe du retour » en le décrivant comme le phénomène selon lequel les migrants se raccrochent à l'idée de rentrer dans leur pays d'origine et idéalisent ce retour. Ceux-ci sont alors convaincus qu'un jour, ils retourneront dans leur pays d'origine et que tout y ira mieux. Ils imaginent qu'ils pourront retrouver tout ce qu'ils y ont perdu, que tout le monde les attendra. Du fait de l'expérience difficile de la migration, l'image du pays d'origine est idéalisée. Beaucoup d'entre eux évoquent la possibilité de rentrer une fois leur statut obtenu.

Mais dans la plupart des cas, ils ne reçoivent pas de statut ou, pour certains, la situation au pays d'origine ne sera jamais suffisamment stable pour leur assurer un retour en sécurité. De plus, les procédures de séjour sont souvent longues. Partis parfois depuis de nombreuses années, les migrants ont changé et ne savent plus s'ils pourront se réinstaller, voire se réintégrer dans leur pays d'origine. Le projet de retour devient donc souvent un mythe.

### **L'idée du retour dans les différentes phases de vie des migrants**

On peut diviser en 5 phases le parcours d'un réfugié : rupture avec sa vie normale au pays et décision de partir, voyage et accueil dans la région, accueil en Belgique et procédure d'asile, octroi ou non d'un statut, retour et réintégration. La thématique du retour est, de manière implicite ou explicite, présente dans toutes les phases.

Remarque: pour des migrants qui ne sont pas demandeurs d'asile, les phases peuvent se dérouler différemment. Mais ces migrants pensent toujours au retour de la même manière.

#### *Phase 1: rupture avec la vie normale*

Prendre la décision de quitter son pays peut se faire de différentes manières. Certains préparent ce départ depuis longtemps, étudient toutes les possibilités qui s'offrent à eux et mettent en place un projet d'avenir. D'autres doivent tout quitter très vite parce que leur vie est en danger et n'ont pas l'occasion de mettre quelque chose en place. Dès le moment où les réfugiés quittent leur pays, le retour est présent implicitement dans leur tête et souvent ils ne pensent qu'à une chose : rentrer au plus vite. Ils se trouvent dans une sorte d'ambivalence : l'excitation de partir vers un pays qui les protégera et leur offrira tout ce à quoi ils n'ont pas accès au pays d'origine, mais en même temps, le déchirement de quitter les siens et de ne pas savoir s'ils les reverront un jour, l'angoisse de l'inconnu, la crainte de ne pas pouvoir réaliser leur projet, la peur de perdre la vie. La nostalgie est omniprésente tout au long du trajet et penser au retour permet d'atténuer la douleur du départ forcé.

#### *Phase 2 : voyage et accueil dans la région*

Cette phase peut être très courte ou dans certains cas prendre plusieurs années. Le voyage vers la sécurité peut être long et dangereux ou peut se passer rapidement en

avion. La plupart des migrants sont confrontés à diverses difficultés : traverser différentes régions et postes frontaliers, se cacher, vivre et voyager dans des conditions inhumaines, ne pas savoir s'ils arriveront à destination ni dans quel délai... Ce parcours est pénible et les marque tant physiquement que mentalement. La plupart des personnes forcées de quitter leur pays trouvent le premier accueil dans la région limitrophe. La majorité y restera. D'autres, ne s'y sentant pas en sécurité, continueront leur voyage à la recherche d'une protection vers d'autres pays, à l'Ouest, comme la Belgique. Durant cette phase, les migrants viennent de partir et leur principale préoccupation est de survivre. L'idée du retour est bien présente : surtout lorsque le voyage est dangereux et que la sécurité n'est pas garantie dans le pays de premier accueil. À ce moment, ils se demandent s'ils ont bien fait de partir ou s'il n'auraient pas mieux fait de rester.

#### *Phase 3 : accueil en Belgique et procédure d'asile*

Arrivés dans le pays d'accueil, les migrants doivent satisfaire leurs besoins premiers. Très vite, ils doivent comprendre le fonctionnement du pays et introduire une demande d'asile s'ils ont un besoin de protection. Une adaptation et un apprentissage d'une nouvelle vie commence, la durée est variable en fonction des ressources et des capacités de chacun.

L'accueil au sein du nouveau pays soulage : les migrants ont le sentiment d'avoir réussi une partie de leur projet, ils sont arrivés dans un endroit où ils espèrent trouver la protection. Ils ne sont généralement pas préparés aux chocs culturels, aux déceptions et procédures difficiles auxquelles ils vont devoir faire face. C'est aussi à ce moment que le mandat qui leur a été donné (se protéger pour ensuite faire venir la famille, soutenir financièrement la famille restée au pays...) prend toute son importance. Ils craignent de ne pas pouvoir l'accomplir.

Souvent l'ambivalence séjour/retour refait surface, mais ils n'osent pas s'avouer l'envie de retourner car après un tel exode, tant d'énergie, de temps, et d'argent, ils estiment devoir au moins tenter leur chance. Si le mandat n'est pas atteint, l'idée de honte vis-à-vis de ceux qui sont restés au pays s'installe.

Les migrants inscrits dans un processus de demande d'asile en Belgique font très vite face à une procédure compliquée et doivent intégrer le déroulement de celle-ci.

En Belgique, un centre d'accueil est normalement désigné aux demandeurs d'asile. Ceux-ci vont devoir trouver leur place parmi de nombreuses personnes dont ils sont souvent culturellement, linguistiquement et religieusement éloignés. Ils ignorent la durée de leur séjour dans la structure d'accueil.

Pendant la procédure d'asile, les migrants sont souvent fragilisés car ils doivent justifier leur besoin de protection et donc raconter leur récit de vie à des personnes qu'ils ne connaissent pas. Le temps semble long, presque arrêté tant qu'une décision n'est pas rendue. À ce moment, le mal du pays et la nostalgie sont très présents : les demandeurs d'asile se remémorent leur vie passée, leur famille, leur culture, les odeurs de leur quartier, ils essaient de se souvenir de ce qui les a construits.

Certains songent sérieusement à retourner. Cependant, pour la plupart, ils ne parleront jamais de ce « retour » aux autres résidents ou aux membres de leur diaspora. En effet, ils redoutent d'être considérés comme des traîtres ou comme faibles ou déloyaux. De plus, ils pensent ne pas avoir le droit de parler du retour car cela délégitimerait tout le récit de leur fuite et mettrait en péril une décision positive sur leur demande d'asile. *Normaal gezien worden asielzoekers in ons land aan een opvangcentrum toegewezen. Daar moeten ze hun plaats vinden tussen heel wat mensen uit veel verschillende landen, met diverse culturen, religies en die andere talen spreken. Ze weten bovendien niet hoelang ze in de opvang zullen moeten verblijven.*

#### *Phase 4: octroi ou refus du statut*

L'octroi d'un statut permet aux personnes de se sentir reconnues dans leur douleur et dans leur parcours, d'avoir le sentiment que leur combat est enfin achevé et qu'elles vont pouvoir trouver une place au sein de la société dans laquelle elles doivent vivre.

On pourrait penser que l'octroi d'un permis de séjour suscite des sentiments positifs. C'est vrai dans l'immédiat, mais en même temps les migrants se rendent compte que c'est le début d'un nouveau combat où il faudra s'intégrer dans la société, apprendre une nouvelle langue, trouver un emploi et développer un nouveau réseau social. C'est aussi un moment où la maladie mentale et les traumatismes font surface. Pendant toute la période d'exode et de procédure, les migrants ont mis en place des stratégies et mécanismes de protection pour survivre,

« ne pas craquer ». Une fois la décision tombée, ce mécanisme tombe et les demandeurs d'asile peuvent perdre le contrôle.

Certains se demandent si un retour au pays d'origine est possible, si la situation au sein de leur pays d'origine s'est stabilisée ou améliorée. Ils se rappellent les belles choses au pays en omettant les dangers et les persécutions. Le mythe du retour est souvent présent, mais la plupart d'entre eux ne retourneront effectivement jamais.

Ceux qui n'obtiennent pas de statut reçoivent un ordre de quitter le territoire. Ceci a pour effet la fin presque immédiate de l'accueil, de l'accompagnement psychosocial et l'obligation de quitter le territoire dans un bref délai. Les réactions à cette situation peuvent être très différentes. Certains s'opposent très fortement à l'idée de devoir retourner. D'autres deviennent passifs : ils ne s'opposent pas fortement, mais ne vont même pas s'activer pour retourner. L'option de retour n'est souvent même pas considérée parce que cela ne rentre pas dans le projet initial des migrants et les objectifs qui les ont poussés à partir de leur pays ne sont pas accomplis.

Il est à souligner que, dans les phases de l'accueil et de la procédure d'asile, les demandeurs d'asile sont fortement dépendants des institutions officielles pour la décision sur leur statut, et des assistants sociaux pour la plupart des besoins quotidiens. En conséquence, les demandeurs d'asile perdent leur autonomie et leur capacité à prendre des décisions importantes et ce, à un moment crucial de leur vie.

#### *Phase 5 : retour et réintégration dans le pays d'origine*

Les migrants ayant obtenu un statut leur permettant de résider légalement sur le territoire doivent maintenant chercher la force de trouver leur place au sein de cette nouvelle société. Ils doivent faire les démarches pour faire reconnaître leurs diplômes, expériences professionnelles, acquérir totalement la/les langue(s) du pays d'accueil, se créer un entourage social, prendre leurs marques, s'installer... reconstruire une nouvelle vie bien souvent très différente de tout ce qu'ils ont connu dans le passé.

Les migrants ayant reçu un ordre de quitter le territoire sont face à différentes options: ré-immigrer vers un autre pays, l'illégalité, le retour volontaire ou le retour forcé.

Nombre d'entre eux prendront la voie de l'illégalité, avec tous les risques que cela engendre : arrestation possible et détention dans un centre fermé, aucun accès légal à l'emploi, exploitation et possibilité d'être enrôlé dans un réseau de traite des êtres humains, précarité.

Les migrants qui prennent la décision de retourner au pays, par l'intermédiaire d'un programme de retour volontaire doivent s'attendre à traverser une nouvelle phase de vie. Souvent, ils retrouvent un pays qui a beaucoup changé. Souvent, ils ont eux-mêmes beaucoup changé. Très souvent les gens qui retournent ont la sensation d'être des étrangers dans leur propre pays. Toutes ces pertes sont difficiles à vivre et pour y faire face, un accompagnement pratique et psychologique pendant la réintégration est essentiel.

## **Conclusion**

Tout au long de ces phases, les migrants et demandeurs d'asile sont extrêmement vulnérables et dans une totale ambivalence : rester ou rentrer. Les intervenants sociaux doivent donc comprendre cette ambivalence et le regard des migrants sur le retour pendant les différentes phases par lesquelles ils passent pour pouvoir les accompagner d'une façon complète tout au long de leur parcours.

# CE QUI POURRAIT AIDER LES ACCOMPAGNATEURS À PARLER DE RETOUR LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE?

Après avoir abordé la définition du retour, les difficultés des accompagnateurs à aborder le retour volontaire, la signification du retour pour les migrants (mythe du retour, nostalgie,...), nous avons, avec les accompagnateurs sociaux, cherché des éléments ou situations qui permettent de parler plus facilement du retour.

## Parler du pays d'origine et de la famille, autour du thème du retour et non du retour concrètement

La plupart des accompagnateurs sociaux pensent qu'il est assez facile d'aborder la possibilité de retour en évoquant le pays d'origine et la famille qui y est restée. Leurs usagers ont souvent *le mal du pays et la nostalgie* quand ils évoquent leur pays et parlent volontiers de celui-ci. Pendant l'entretien, on ne parle donc pas concrètement du retour, mais ce thème est présent de manière implicite. Le mal du pays est en fait l'expression du souhait de retourner, qui n'est pas nécessairement concrétisé, comme expliqué dans le chapitre précédent.

Une femme raconte que dans son pays elle était femme de ménage et qu'elle n'était jamais seule parce que la famille et les amis vivaient dans le voisinage. Ils venaient souvent chez elle et elle allait aussi souvent chez eux. Ici en Belgique les choses sont différentes. Elle reste toute la journée à l'intérieur et ne voit donc personne.

Dans cette situation, la thématique du retour est présente de manière implicite. Dans les groupes de travail *l'intérêt pour les accompagnateurs de reconnaître la thématique du retour* a été évoqué. Le lien entre le mal du pays et le retour n'est pas évident pour tous parce que les accompagnateurs se concentrent souvent sur la concrétisation du retour. Une discussion autour du vécu dans le pays d'origine peut fournir des informations importantes pour accompagner l'utilisateur dans son projet d'avenir. On peut également mieux comprendre les raisons motivant un départ – qui peuvent être de grande importance pour la procédure de séjour mais également pour un éventuel retour (voir supra). Des éléments tels que la composition familiale, le passé professionnel de la personne, sont autant d'exemples d'informations importantes pour l'avenir de celle-ci, qu'elle soit en Belgique ou dans son pays d'origine. En fonction de la relation que l'accompagnateur a construite avec l'utilisateur, on peut également, lors de la discussion, aborder explicitement le thème du retour et par exemple lui demander s'il pense qu'il retournera un jour au pays, ou ce qu'il voudrait dans son pays d'origine s'il y retournait. De cette manière, la question reste encore hypothétique. Suivant l'état de la procédure, par exemple dès la première décision négative, l'option du retour se présentera plus concrètement comme une des pistes possibles (voir plus loin).

## L'analyse du récit de fuite, des raisons et objectifs de la migration

Les demandeurs d'asile et les migrants partent pour des raisons et des objectifs très différents. *Sans connaître ces raisons et ces objectifs il est difficile de parler du retour.* Comme dit précédemment, une personne ne retournera pas en principe si son motif du départ est toujours d'actualité et si ses objectifs ne sont pas atteints.

L'analyse du récit de fuite, des raisons et des objectifs de la migration sont donc nécessaires pour l'accompagnateur social et son usager. De toute manière, la personne qui fuit des persécutions et de la violence doit raconter son histoire pour prouver son besoin de protection. Ces auditions sont souvent stressantes et il arrive également que des éléments importants ne soient pas évoqués, alors qu'ils sont décisifs pour les instances d'asile, parce que l'utilisateur n'en a pas conscience. Une analyse préparatoire du récit de fuite avec l'accompagnateur et/ou l'avocat est donc très importante. Il est également important pour l'accompagnateur de savoir ce

que le migrant a enduré dans le passé car ceci influence certains de ses comportements.

Les migrants qui ne viennent pas en Belgique pour des raisons de protection (et qui n'entrent donc pas en ligne de compte pour obtenir le statut de réfugié ou la protection subsidiaire), ne peuvent quasiment pas atteindre leurs objectifs légalement en Belgique. L'accompagnateur aide alors la personne à atteindre ses objectifs en Belgique (par exemple pour acquérir les documents nécessaires). Si cela ne fonctionne pas, l'accompagnateur incite l'utilisateur à trouver d'autres pistes d'avenir réalistes, telles que l'accompagnement et l'aide au retour volontaire dans le pays d'origine afin d'y développer un projet de micro business ou d'y reprendre des études. Souvent les migrants n'y pensent pas, parce que *le fait de retourner dans leur pays d'origine sans avoir atteint leurs objectifs ou rempli leur mandat de départ, ne correspond pas au plan initial* et est donc perçu comme un échec. *Ceci peut évoluer si l'option du retour les aide à se rapprocher de l'objectif* qu'ils n'auraient pas atteint en restant en Belgique.

Dans quelques groupes, on a remarqué que certains migrants, après des années d'illégalité en Belgique, ne savaient même plus pourquoi ils avaient pris la décision de migrer. Leur seul objectif reste l'obtention d'une autorisation de séjour. Il est donc important de les amener à réfléchir aux raisons qui les ont poussés au départ et de voir avec eux dans quelle mesure la vie dans l'illégalité les aidera à réellement atteindre leurs objectifs.

Un accompagnateur racontait le cas d'un migrant ayant opté pour un retour volontaire. L'homme se trouvait en séjour illégal en Belgique depuis un certain temps et indiquait même qu'il était fatigué de vivre. L'accompagnateur lui avait demandé les raisons pour lesquelles il avait quitté son pays. Son projet était de rassembler suffisamment d'argent pour s'acheter un tracteur afin de travailler le champ familial. L'accompagnateur lui expliqua qu'avec le programme du retour volontaire, il pourrait obtenir un soutien financier mais insuffisant pour acheter un tracteur. Par contre, ce montant pourrait servir à acheter des animaux afin de travailler le champ. Après une longue anamnèse de la situation et des raisons qui pouvaient amener à un retour éventuel, l'accompagnateur a mis cette personne en contact avec un partenaire REAB qui a pris le relais pour traiter le dossier.

## Construire une relation de confiance – soutien émotionnel et pour des démarches pratiques – l'importance des rencontres formelles et informelles

L'établissement d'une relation de confiance dès le début est, selon tous les accompagnateurs, essentiel pour parler de retour. Cependant, comme dit précédemment, les accompagnateurs considèrent que le thème du retour peut nuire à cette confiance, voire la briser. Pour certains des participants, *le thème du retour peut endommager la relation lorsque celle-ci est basée sur l'attente erronée selon laquelle l'accompagnateur fait tout pour aider l'utilisateur à obtenir une autorisation de séjour*. Il est donc important que l'accompagnateur dès le début *délimite clairement son rôle*, et explique qu'il ne peut pas décider si la personne obtiendra ou non une autorisation de séjour, mais qu'il *la soutiendra afin de trouver avec elle des pistes d'avenir et des solutions, quelle que soit l'issue de la procédure*.

En outre, une réelle relation de confiance se construit de manière « horizontale » en se basant sur le fait que les deux parties qui se rencontrent sont sur un pied d'égalité. L'accompagnateur doit essayer autant que possible de ne prendre aucune décision pour l'utilisateur mais doit l'aider à *considérer les différentes options qui s'offrent à lui et à prendre l'option qui lui semble la plus appropriée*. L'accompagnement dans les démarches du quotidien est important car les nouveaux arrivants ont souvent peu de repères par rapport au fonctionnement de nos institutions et de notre système. Il est important de permettre à l'utilisateur d'acquérir les compétences lui permettant de fonctionner de manière autonome. Ces compétences lui seront utiles dans les différents cas de figure : octroi d'un permis de séjour ou d'un ordre de quitter le territoire.

*Le soutien émotionnel* est également nécessaire dans l'accompagnement et pour augmenter la relation de confiance. Comme expliqué dans le chapitre précédent, le thème du retour engendre beaucoup de sentiments ambigus et contradictoires auprès des demandeurs d'asile et des migrants. Lorsqu'une décision négative tombe, ils n'ont en réalité plus beaucoup de choix. Il faut que ces sentiments, et la difficulté d'envisager le retour, le cas échéant, soient reconnus par l'accompagnateur. Les sentiments du migrant qui souhaiterait rentrer mais serait dans l'impossibilité de le faire doivent également être reconnus. Aborder la possibilité de

retour volontaire ne se limite pas à présenter le programme de retour volontaire. Il faut aussi analyser avec l'utilisateur la pertinence de celui-ci en fonction de sa situation et comprendre les motivations qui le pousseraient à prendre cette option.

La plupart des accompagnateurs ont indiqué que les *moments informels et les visites à domicile* sont des moments privilégiés pour mener ce genre de discussion. Dans ce type de contexte, la relation accompagnateur/usager est symétrique. L'utilisateur se sent plus à l'aise, davantage en confiance et aborde plus spontanément son ressenti par rapport à son pays, sa famille, son passé.

### **Des informations actualisées, transparentes et objectives sur le pays d'origine – une vision réelle du pays d'origine**

Dans tous les groupes, les accompagnateurs ont indiqué qu'il était difficile d'aborder le retour volontaire car ils ne disposaient pas d'informations claires, actualisées et complètes sur la situation actuelle des pays d'origine. Cette recherche d'informations objectives est essentielle tant pour l'utilisateur que pour l'accompagnateur. C'est essentiel pour l'utilisateur, surtout s'il a quitté son pays depuis de nombreuses années et qu'il n'y dispose plus d'un réseau social. Certains candidats au retour qui sont toujours en contact avec leur réseau familial et social au pays ne parviennent cependant pas toujours à obtenir de l'information objective. Les sources officielles d'information ne reflètent pas toujours la réalité du terrain.

Dans les groupes, il est apparu que nous avons des stéréotypes et des préjugés sur la situation de certains pays (totalement invivables ou au contraire pas si mal que ça...). Nous devons autant que possible nous détacher de ces images.

Des informations objectives sur les pays peuvent certainement nous aider, mais la perception de ce qui est vivable ou sûr varie d'une personne à l'autre. Trop souvent nous pensons que la vie en Belgique est préférable à celle dans un pays en voie de développement et ce, même en séjour irrégulier. Nous ne trouvons nous-mêmes parfois pas raisonnable d'envisager un retour, pour lequel nous n'opterions pas. Nous devons cependant garder à l'esprit que nous ne sommes pas nés dans ces pays, nous n'avons aucun lien avec ceux-ci, nous n'y avons ni famille ni amis. En tant qu'accompagnateur,

il est important d'aider l'utilisateur à faire un choix éclairé, également sur base d'informations objectives du pays. Il faut être attentif au fait que la décision finale, partagée ou non par l'accompagnateur, doit être prise par l'utilisateur.

Dans différents groupes, les participants ont indiqué que pour certaines personnes vulnérables, un retour n'est pas indiqué. L'exemple donné fut celui d'une femme seule avec des enfants. Mais ceci ne constitue pas nécessairement la règle. La vidéo « Entre tête et cœur<sup>7</sup> », dont des extraits ont été diffusés lors des sessions des groupes de travail, raconte l'histoire d'une mère célibataire d'origine bosniaque. Elle et ses deux filles avaient le statut de réfugiées aux Pays-Bas ; elle aurait pu y rester. Elle raconte qu'elle a quand même décidé de retourner en Bosnie à la fin de la guerre parce qu'elle ne se sentait pas du tout en sécurité aux Pays-Bas. Elle avait peur que ses filles grandissent dans la rue parce qu'elle ne pouvait pas être à la maison avec elles. En Bosnie, les filles peuvent, après l'école, rejoindre leur mère sur leur lieu de travail. Elle indique que la situation en Bosnie est difficile mais elle s'y sent bien plus en sécurité.

### **Dès le départ, des informations concrètes sur la procédure et ses issues possibles mais également sur la possibilité d'un retour volontaire**

*Donner de l'information* est fondamental dans le cadre d'un accompagnement psychosocial. Cela donne aux personnes le sentiment, dans la mesure du possible, qu'elles ont une maîtrise de la situation et cela les aide à prendre des décisions.

Les demandeurs d'asile doivent être bien informés dès le début de la procédure sur ce qui les attend : sur le rôle des différentes instances auxquelles ils vont être confrontés et les possibles issues de la procédure. Le refus de séjour doit être abordé avec l'utilisateur. Il est important d'expliquer dès le début à l'utilisateur qu'un accompagnement au retour est possible (en cas de refus de séjour).

Durant la première phase de leur séjour en Belgique les demandeurs d'asile reçoivent souvent

7 "Between head and heart" (2005), Fatusch Productions, Refugee organisations in the Netherlands, Stichting Doen, Ministère de la Justice des Pays Bas.

énormément d'informations. Ils doivent avoir le temps de les assimiler et c'est pourquoi il est nécessaire de répéter ces informations. Au début, beaucoup de demandeurs d'asile n'entendent pas directement les informations sur le retour volontaire, mais ceci peut changer dans un stade ultérieur de leur séjour, ainsi l'information ne sera pas complètement nouvelle.

Un cas a été discuté dans un des groupes: l'accompagnateur avait expliqué la possibilité d'un retour volontaire à son usager dès les premiers entretiens, notamment sur base de ce qui avait été abordé dans les sessions précédentes du groupe de travail. Au grand étonnement de l'accompagnateur, l'usager n'avait pas encore reçu de décision par rapport à sa procédure d'asile et désirait entamer une démarche de retour volontaire. Un contact a été pris avec un partenaire REAB afin d'entamer les démarches d'un retour. Peu après, l'usager est revenu chez son accompagnateur pour lui dire qu'il avait le droit d'attendre l'issue de sa procédure. C'était logique et le retour volontaire ne s'est donc pas fait. L'accompagnateur a eu le sentiment que la relation de confiance avec son usager s'était dégradée depuis qu'il avait abordé la piste du retour volontaire et s'est demandé s'il n'était pas fautif d'en avoir parlé dès le début. Les participants du groupe étaient d'avis que donner l'information ne constituait en rien une faute, mais que celle-ci devait être donnée d'une manière neutre. Le fait que la personne change d'avis est normal car les migrants sont souvent ambivalents par rapport à l'éventualité d'un retour volontaire. L'accompagnateur aurait pu réfléchir avec l'usager sur les raisons de sa demande hâtive de bénéficier d'un programme de retour volontaire. Ces arguments peuvent encore s'avérer utiles si la personne reçoit un avis défavorable quant à sa demande. Il est également important que l'accompagnateur montre à l'usager qu'il respecte sa décision de ne plus rentrer.

### **Parler de l'avenir – nommer et envisager les perspectives d'avenir en dehors de tout positionnement politique**

Aborder les perspectives d'avenir aide à aborder la question du retour volontaire. **On peut à tout moment de la procédure parler du retour volontaire.** On peut aborder avec l'usager ses projets d'avenir en Belgique, qu'il obtienne une décision positive ou une décision négative sur sa procédure. On peut lui demander s'il a déjà

envisagé, symboliquement ou concrètement, de retourner dans son pays d'origine.

Ces discussions doivent être de plus en plus concrètes et formelles à mesure que la procédure d'asile évolue. La personne qui obtient une décision positive devra chercher un logement et vivre de manière autonome en Belgique. C'est souvent difficile pour des personnes qui ont passé un long séjour en structure d'accueil (et ont donc été dépendantes d'autres) et qui ont perdu l'habitude d'une gestion au quotidien (entretenir une maison, prendre des rendez-vous, tenir un budget...). Dans le cas d'une décision négative, l'usager doit envisager ses pistes d'avenir : rester ici illégalement ou retourner chez soi. L'accompagnateur l'aide à **identifier toutes les pistes en pesant les avantages et les inconvénients de chacune d'elle.**

Dans un premier temps, il faut vérifier que toutes les pistes pour l'obtention d'un statut légal ont été envisagées : existe-t-il de nouveaux éléments pour introduire une nouvelle demande d'asile ou une demande de régularisation ? Dans un second temps, on peut discuter des possibilités légales de voyage vers un autre pays ou du retour dans le pays d'origine. Pour certains, la voie de l'illégalité sera la seule (première) piste envisageable. Le lien de confiance entre l'usager et l'accompagnateur permettra d'expliquer les droits fondamentaux des personnes en séjour irrégulier, ce qui permet d'éviter d'éventuels abus (marchands de sommeil, exploitation). Il permet également de prévenir les personnes des risques encourus dans le cadre d'un séjour illégal.

Il est également important que l'accompagnateur  **fasse abstraction de ses propres positions politiques.** On peut penser par exemple que l'illégalité n'est pas une bonne option pour la personne et pour la société, mais il se pourrait qu'une personne en particulier, à un moment spécifique de sa vie, ne voie pas de meilleure alternative . La solution se trouve entre les mains du migrant lui-même. Le rôle de l'accompagnateur est de vérifier que l'option envisagée est prise en toute connaissance de cause, que la personne est informée des risques qu'elle encourt en choisissant l'illégalité ou d'autres pistes comme le mariage de complaisance.

Ceci est également valable pour l'accompagnateur qui a des idées bien déterminées au sujet de la politique belge de retour. On peut trouver scandaleux que la Belgique considère comme sûr le retour vers certains pays ou régions comme l'Afghanistan, l'Irak ou la Tchétché-



nie. L'accompagnateur ne peut cependant pas laisser transparaître à l'usager son indignation par rapport à certaines décisions des instances d'asile. Il est primordial qu'il se concentre sur les pistes les plus réalistes pour l'usager, en tenant compte du cadre juridique et politique existant. Le retour volontaire ne peut être exclu du fait que l'accompagnateur ne trouve pas cette alternative acceptable. *La décision de l'usager, éclairée et personnelle, doit primer.*

Lors d'un moment de discussion en groupe, le cas d'une jeune femme de dix-huit ans enceinte de son deuxième enfant a été évoqué. Sa procédure était déjà complètement terminée. Le père de son premier enfant avait été assassiné dans le pays d'origine. Le père de l'enfant à naître est un compatriote ayant le statut de réfugié et séjournant en Belgique. La jeune femme déclare ne pas être investie réellement dans cette relation et ne pas être amoureuse de celui-ci. La question du mariage a été évoquée et le père est prêt à reconnaître le futur enfant. La jeune fille ne dispose d'aucun réseau social en Belgique, à l'exception d'une amie de sa mère. Elle dit avoir des contacts avec sa mère au pays, mais prétend ne pas savoir où elle se trouve. Elle aimerait étudier le droit dans le futur, mais elle ne donne aucune réponse lorsqu'on lui demande ce qu'elle fera après la naissance de son enfant et lorsqu'elle devra quitter le réseau d'accueil.

Toutes les pistes possibles ont été analysées avec les autres accompagnateurs. Il en est ressorti que la jeune fille pourrait avoir un statut si le père biologique de son enfant le reconnaissait. Mais s'occupera-t-il pour autant de celui-ci ? Le mariage est aussi une perspective pour obtenir un titre de séjour légal mais puisqu'elle déclare ne pas avoir de relation réelle avec le père de l'enfant, cela pose problème.

Il est important qu'elle soit aidée à penser sérieusement à son avenir. Malgré son jeune âge, il n'y a pas beaucoup de place accordée aux rêves. Étudier le droit est un beau projet, mais dans un avenir proche, cette jeune femme aura deux enfants en bas âge à nourrir, et même aller travailler ne sera pas évident si personne n'est en mesure de veiller sur eux. Le séjour illégal semble aussi une piste lourde à envisager dans sa situation. La possibilité de vivre et d'être soutenue par l'amie de sa mère n'est plus d'actualité.

Au pays d'origine, elle a toujours sa mère avec qui elle entretient des contacts. Celle-ci ignore que sa fille est de nouveau enceinte. La jeune

femme a jusqu'à présent fermé la porte à l'option du retour volontaire, mais n'en donne pas explicitement les raisons. Il serait peut-être intéressant de travailler avec elle la possibilité de retourner dans son pays d'origine en mettant en avant le fait que sa mère pourrait l'aider et l'encadrer dans l'éducation de ses deux enfants.

L'accompagnateur a trouvé cette analyse intéressante et allait essayer de travailler plus avant avec la jeune femme des pistes concrètes et réalistes.

## Travailler sur base individuelle – apprendre à connaître les usagers dans leur globalité

Comme dit précédemment, chaque individu vit sa situation personnelle à sa manière et avec ses critères. Ainsi, la perception de la sécurité et de la viabilité d'une situation varie d'une personne à l'autre. On a déjà dit que le regard porté par un migrant sur son pays est souvent éloigné de notre perception. De même que des personnes issues du même pays, voire de la même région ont souvent des perceptions différentes de la situation de leur pays d'origine. Ce qui est « facile » pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre, la sécurité dépend de nombreux facteurs et donc, le sentiment d'(in)sécurité de chaque migrant doit être respecté.

Dans une vidéo montrée au cours d'une session, une femme reconnue réfugiée aux Pays-Bas raconte comment elle a pris conscience qu'elle n'était pas heureuse aux Pays-Bas. Elle y avait pourtant sa maison et une vie stable, mais elle a tout de même décidé de retourner en Bosnie. La guerre faisait partie du passé et malgré le fait que la situation économique était encore difficile, elle prit la décision de rentrer. Pour un participant, les personnes « ayant de vrais problèmes » ne veulent jamais rentrer; la situation de cette personne ne devait donc pas être si mauvaise. Une discussion au sein du groupe a permis de mettre en avant que la situation n'était certainement pas idéale et que de nombreux Bosniaques refusaient toujours de rentrer mais que pour d'autres, c'était une perspective possible. Elle seule pouvait l'évaluer.

En tant qu'accompagnateur, il est donc important *de travailler au cas par cas*. Le choix de l'un n'est pas celui de l'autre et ce n'est pas parce qu'un accompagnateur social n'a jamais rencontré un demandeur d'asile qui envisageait le

etour comme une option que ce ne peut pas être le cas d'un autre.

Pour fournir un accompagnement individuel de qualité, il faut apprendre à **connaître la personne dans son ensemble**. L'importance des raisons de la fuite et des objectifs de la migration ont déjà été expliqués ci-dessus.

À côté de ceux-ci, il faut tenir compte d'aspects qui peuvent influencer la situation et la décision de retour : le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, les compétences, les liens familiaux dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine, les aptitudes sociales... Ces éléments déterminent en outre l'accompagnement nécessaire tant pour le retour que pour l'intégration en Belgique. Un accompagnateur doit aussi tenir compte des **différents membres de la famille proche** qui peuvent avoir une **opinion différente concernant le retour**, ce qui dans de nombreux cas peut mener à des conflits.

Au sein d'un groupe, un accompagnateur a exposé la situation d'une famille dans laquelle la maman a fait comprendre son désir de retourner au pays. Son mari avait l'intention d'introduire de nouvelles procédures de séjour. L'accompagnateur posa des questions au couple sur leur relation. Il s'est rendu compte que la femme restait en retrait et n'exprimait pas le fond de sa pensée. Après discussion, il est apparu que le mari n'avait pas d'objection au retour de sa femme et de ses enfants mais que lui voulait rester en Belgique. Finalement, la famille a obtenu une décision de recevabilité à leur procédure de régularisation médicale. La famille allait donc quitter le centre d'accueil et la perspective du retour de la part de la maman n'était plus d'actualité. Celle-ci a néanmoins emporté la brochure du programme REAB avec elle. Il a été conseillé à l'accompagnateur de remettre à la famille, lors du dernier entretien, l'adresse et les coordonnées d'un partenaire REAB dans les environs de leur nouvelle résidence, dans le cas où la maman déciderait quand même de rentrer plus tard.

Au sein d'une famille, il est important de prendre en compte **l'opinion des enfants**. Des accompagnateurs ont soulevé le fait que les parents disent souvent qu'ils doivent rester dans l'intérêt des enfants. Il n'est cependant pas simple pour des enfants de séjourner dans un pays étranger, et certainement pas lorsqu'ils ont laissé derrière eux famille, grands-parents et amis. Cela dépend bien évidemment de leur âge mais aussi du nombre d'années vécues dans leur pays

d'origine. Il est important de garder en tête que les petits enfants peuvent également avoir le mal du pays. Il est vrai que l'adaptation des enfants est plus rapide, qu'ils apprennent plus vite la langue que les adultes. Cela reste cependant frustrant pour un enfant de mal communiquer ou d'être perçu comme étranger. Ces aspects doivent être discutés avec les parents afin de voir comment ils ont expliqué le départ pour un autre pays à leurs enfants et les sensibiliser au fait que les enfants ont aussi leur opinion. Lorsque l'on explore les pistes d'avenir avec les parents, il faut examiner les avantages et les inconvénients de ces pistes pour les enfants. Le séjour en Belgique peut par exemple signifier un meilleur enseignement pour les enfants, mais lorsque les parents se trouvent en situation irrégulière, cela peut également engendrer beaucoup de tensions. Les enfants peuvent avoir des difficultés à poursuivre leurs études ou à terminer leur scolarité ; ils doivent parfois changer plusieurs fois d'école ou en être absents pendant de longues périodes.

# RÉFLEXION DU CIRÉ ET DE VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN AUTOUR DE LA VISION POLITIQUE D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AU SEIN DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

## Principaux éléments de la vision politique pour un accompagnement global au sein de l'accueil des demandeurs d'asile

Comme indiqué dans l'introduction, Vluchtelingenwerk Vlaanderen a élaboré une vision de l'accompagnement global dans l'accueil des demandeurs d'asile. Cette vision, également partagée par le CIRÉ, présente un trajet d'accompagnement à deux voies ancré d'un point de vue légal et couplé à un accompagnement spécialisé dans chacune des voies. Ce trajet est présenté comme suit dans la proposition politique:

Dès qu'elle introduit sa demande d'asile, la personne est clairement informée du fait qu'elle entre dans un processus de double accompagnement : accompagnement au séjour et accompagnement au retour. Un accompagnement individualisé et de qualité – qui centre le trajet séjour/retour sur les besoins du demandeur d'asile – doit permettre au demandeur d'asile d'être traité humainement (et d'en avoir le sentiment), mais également d'être mieux préparé et armé pour faire face à tous les résultats possibles de la procédure de séjour, qu'il s'agisse d'un séjour en Belgique ou d'un retour

L'accompagnement sur deux voies consiste en un trajet clair autour de la procédure de séjour et du processus de retour. L'accompagnement de trajet se fait de manière concomitante sur ces deux voies. Cet accompagnement est possible du fait que seul un accompagnateur de trajet suit le demandeur d'asile depuis le premier jour d'accueil jusqu'au dernier jour du trajet, avec l'intervention d'accompagnateurs successifs si nécessaire.

*L'accompagnateur de trajet* a un rôle de « navigateur ». Il travaille en étroite collaboration et assure le lien avec les différents acteurs qui prennent des décisions ou entreprennent des actions afin d'en informer le demandeur d'asile. Pour que cela fonctionne, ces intervenants doivent reconnaître le rôle de l'accompagnateur de trajet.

L'accompagnateur de trajet est essentiellement un accompagnateur de procédure pour tout ce qui concerne le trajet du séjour mais est aussi un accompagnateur au retour. Il travaille en étroite collaboration avec *l'accompagnateur social*, qui s'occupe principalement du bien-être social : la vie dans le centre d'accueil, l'école, l'enseignement, les temps libres, la vie de famille, les problèmes spécifiques des groupes vulnérables, ... L'accompagnateur de trajet communique avec *l'avocat* également durant toute la procédure de séjour mais également lors du processus de retour.

Partant d'une « évaluation » individuelle de chaque demandeur d'asile, l'accompagnateur de trajet s'interroge sur la manière d'accompagner le demandeur d'asile afin de répondre à ses attentes et besoins dans le cadre légal existant. Les besoins peuvent être rencontrés dans le cadre d'un séjour en Belgique, mais en cas de décision négative des instances d'asile, l'accompagnateur de trajet aide le demandeur d'asile débouté à chercher une autre manière de rencontrer ces besoins, éventuellement par le biais d'un retour.

Il existe différentes phases dans le **trajet à deux voies**. Au début de la procédure, on se concentre sur le **processus d'information** au cours duquel la procédure et les issues de celle-ci sont expliquées. C'est également à ce moment que l'information sur le récit et les motivations de la migration de l'utilisateur sont collectées. En parallèle, un processus de choix débute. L'accompagnateur de trajet invite l'utilisateur à envisager les différentes pistes d'avenir en évaluant les risques et avantages de chacune des options.

Une fois que le *demandeur d'asile a été débouté, l'accompagnement au retour* devient **plus concret** mais néanmoins, les possibilités de séjour sont encore examinées (nouveaux éléments éventuels pour une demande d'asile ou une procédure de régularisation). L'accompagnateur parlera aussi ouvertement d'autres pistes telles que la possibilité de retour vers un autre pays.

L'idée centrale est qu'*une protection contre l'enfermement et les retours forcés* est assurée tant que les personnes sont dans une collaboration constructive dans l'accompagnement au retour. *L'accueil est également prolongé* le temps nécessaire à l'accompagnement.

*L'accompagnateur de trajet évalue la collaboration du demandeur d'asile* débouté et détermine avec celui-ci le temps dont il a besoin pour mettre en œuvre son projet de retour. Ces délais sont déterminés avec Fedasil (compétent en ce qui concerne l'accueil) et l'Office des étrangers (OE) (compétent en ce qui concerne les retours forcés) qui s'engagent à les respecter.

Le trajet de l'accompagnement prend fin si:

- La personne *opte pour le retour*: dans ce cas, le dossier est transmis à un partenaire REAB, service qui fournit une aide au retour
- La personne obtient un *titre de séjour*.
- La personne *refuse de rentrer ou de poursuivre la collaboration ou disparaît*: dans ce cas, elle *n'est plus protégée contre les arrestations*. *L'accompagnateur de trajet continue régulièrement à rédiger des rapports sur les perspectives d'un retour « volontaire »*. Il n'a aucun pouvoir de décision, mais c'est sur base de ces rapports que la collaboration avec l'OE est établie.

La police peut intervenir au sein de la structure d'accueil dès que le demandeur d'asile débouté ne collabore plus. Cette intervention passe néanmoins par une décision motivée de l'Office des étrangers qui la communique à l'accompagnateur de trajet ainsi qu'au demandeur d'asile débouté qui ne coopère pas. Un délai (15 jours) lui est accordé pour accepter, rejeter ou ne pas se prononcer quant à cette décision. Si la décision de l'OE n'est pas réfutée dans les faits, l'OE peut contacter les services de police afin de procéder à l'arrestation du demandeur d'asile débouté, si celui-ci se trouve encore dans la structure d'accueil.

## Réflexion au sein des groupes de travail autour de la vision d'un accompagnement global

Dans les différents groupes de travail, la présentation de la vision a généré diverses réactions, parfois vives. C'est logique, dans la mesure où le modèle présenté devrait avoir un fort impact sur le travail actuel des accompagnateurs qui pourraient voir leurs fonctions, rôles et tâches modifiés.

Sur certains aspects, la plupart des accompagnateurs sont favorables à la vision présentée. Pour certains cependant, d'autres aspects semblent plus difficiles à concilier avec leur travail et leur mandat.

### *Un accompagnement uniforme dès le début de la procédure et une clarté sur les issues du séjour*

Dans tous les groupes, les accompagnateurs s'accordent pour plus d'uniformité dans l'accompagnement des demandeurs d'asile. Actuellement, l'accompagnement proposé aux demandeurs d'asile varie d'une structure à l'autre. Théoriquement, la plupart des accompagnateurs estiment qu'attribuer un seul accompagnateur pendant toute la procédure (dès le début) se révèle être la meilleure option. Cela permet d'approfondir la relation de confiance et donne la possibilité à l'accompagnateur de connaître davantage les usagers et leurs dossiers. Cela permet également d'éviter des messages contradictoires émis par différents acteurs. Ils relèvent cependant que cela devient difficile avec le système d'accueil en deux phases prévu par la loi (accueil de quatre mois en structure d'accueil communautaire, et puis accueil en structure individuelle).

La plupart des participants trouvent positif le fait d'aborder avec le demandeur d'asile les différentes issues possibles : octroi ou refus de statut. Ils relèvent aussi que souvent, le demandeur d'asile continue d'espérer obtenir une décision positive, même lorsqu'il n'y a plus de recours possible. Un trajet plus clair avec une méthode d'accompagnement pour les accompagnateurs est également souhaité en vue de discuter de toutes les pistes, y compris le retour, aux différents moments de la procédure.

Dans tous les groupes, on remarque que tant qu'il n'y a pas davantage de clarté au niveau de la régularisation, avec des critères restant valables pour l'avenir plutôt que des campagnes uniques, parler de retour est difficile car l'usa-

ger continue à attendre la prochaine campagne de régularisation.

### *Allongement de la période de départ de la structure d'accueil après le rejet de la demande d'asile*

Tous les accompagnateurs s'accordent pour dire qu'il est en général très difficile de parler concrètement de retour avant qu'une décision sur la procédure n'ait été rendue.

Avant cela, l'utilisateur est souvent convaincu que d'une manière ou d'une autre, il obtiendra une décision positive. Il ne lui vient donc pas à l'esprit de penser à un « plan B ». Lorsqu'une décision négative est rendue, le demandeur d'asile débouté doit très vite quitter la structure d'accueil, sans s'y être préparé. À ce moment, alors que le retour pourrait devenir le « plan B », il ne bénéficie plus d'accompagnement. Une prolongation de l'accueil couplé à un accompagnement autour des perspectives d'avenir, dont le retour, semble donc nécessaire.

On a également réfléchi au sein des groupes à la durée de cette prolongation et au besoin de flexibilité, comme proposé dans la vision politique. La plupart des accompagnateurs acceptent difficilement de transmettre eux-mêmes l'information à l'Office des étrangers lorsqu'une personne ne collabore plus au trajet (voir plus loin). D'autres ont souligné qu'un délai d'attente maximal devrait être fixé afin d'éviter que l'utilisateur envisage un retour volontaire uniquement dans l'optique de prolonger son droit à l'accueil. Les participants estiment également qu'une période d'un à trois mois serait suffisante dans la plupart des cas.

### *Fin du trajet – recommandations sur les « perspectives de retour volontaire » au service à l'Office des étrangers*

Concernant la fin du trajet, les opinions sont diverses. La majorité des participants trouve qu'une collaboration avec l'Office des étrangers nuirait à leur neutralité en tant que personnes dans une relation d'aide. Ils trouvent que c'est déjà souvent compliqué d'expliquer à leurs usagers qu'ils ne prennent aucune décision concernant le séjour et qu'ils ne peuvent influencer sur la procédure. Ils ne peuvent donc pas concevoir de transmettre des recommandations à l'Office des étrangers sur la non-collaboration des usagers dans la dernière phase du trajet.

En outre, la plupart trouvent que la formulation de telles recommandations n'entre pas dans leur mandat en tant qu'accompagnateurs

sociaux (dans une relation d'aide) mais serait plutôt le rôle des autorités. À côté de cela, certaines organisations (comme les services sociaux des ONG) ont pour mandat de fournir une aide aux personnes qui le nécessitent, indépendamment de leur statut. C'est pourquoi la fin de l'accueil matériel, une fois que la personne est déboutée de l'asile, ne signifie pas pour ceux-ci un arrêt automatique de toute forme d'accompagnement. Ils ne peuvent donc pas transmettre le message selon lequel l'accompagnement s'arrêterait à la fin du trajet.

D'autres estiment que de tels accords avec l'Office des étrangers en fin de trajet sont compatibles avec leur mandat en tant qu'accompagnateur social dans une relation d'aide (même au sein de certaines ONG). Ils estiment qu'il est dans l'intérêt des bénéficiaires, qui doivent déjà vivre assez dans l'incertitude, d'être clairs au niveau des issues possibles de la procédure et des accords en fin de trajet. Ils considèrent qu'il est logique, lorsque toutes les possibilités de séjour sont épuisées, de travailler au retour volontaire pour aider ces personnes à trouver la piste d'avenir la plus adéquate. Le choix reste celui de la personne, mais peut alors être fait en toute connaissance de cause. Si le bénéficiaire met un terme au trajet, par exemple en disparaissant, il sait alors qu'il n'est plus protégé contre la détention et le rapatriement forcé. Dès lors, ces participants ne trouvaient pas étrange de transmettre l'information à l'Office des étrangers.

Ils fixaient comme condition que les procédures se déroulent de manière transparente et qualitative et que la garantie soit donnée à ceux pour qui le retour présente un danger de recevoir un statut. Des solutions devraient être trouvées pour les personnes qui ne peuvent retourner dans leur pays pour des raisons indépendantes de leur volonté afin qu'elles puissent éviter la voie de l'illégalité. Certains participants indiquent que ce n'est actuellement pas le cas ; dès lors la confiance nécessaire à une collaboration avec l'Office des étrangers n'existe pas.

### *Rôle et tâches de l'accompagnateur de trajectoire*

Dans la vision proposée par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, c'est l'accompagnateur de projet qui assiste les demandeurs d'asile depuis le début de la procédure jusqu'à la fin du trajet à deux voies. Ce rôle est décrit comme différent de celui de l'assistant social. La différence entre ces deux acteurs est perçue par la plupart des accompagnateurs comme problé-

matique. La majorité des participants indiquent que dans leurs tâches quotidiennes, ils s'occupent autant du suivi de procédure d'asile que des aspects sociaux de l'accompagnement. Ils admettent que ce type d'accompagnement est lourd et pas toujours facile du fait que les volets nécessitent beaucoup de temps. Il peut arriver parfois que l'on néglige l'un ou l'autre. Ils ne pensent pas pouvoir régler ce problème par l'intervention d'une tierce personne, mais préconisent plutôt de limiter le nombre de dossiers qu'ils se voient attribuer afin de pouvoir être plus disponibles pour les personnes qu'ils accompagnent et traiter leurs demandes globalement. Les participants s'accordent pour dire qu'un accompagnement tenant compte de tous les aspects quotidiens de l'usager renforce la relation de confiance. Lors des moments informels, ils peuvent également obtenir des informations sur le passé des usagers, ce qui est utile pour travailler le récit de la fuite et pour comprendre les besoins et objectifs réels. Par ailleurs, la procédure d'asile et les issues de celle-ci demandent énormément d'attention et d'énergie pour le demandeur d'asile qui se retrouve dans l'attente d'une décision sur son sort. Il est donc primordial que les assistants sociaux puissent suivre également ces aspects. Les accompagnateurs sociaux s'opposant au dédoublement de l'accompagnement soulignent le fait qu'un acteur supplémentaire amènerait la confusion auprès des bénéficiaires qui ont déjà à faire avec suffisamment d'instances différentes.

Pour d'autres, le dédoublement de l'accompagnement est souhaitable. On voit sur le terrain que certains services travaillent déjà de cette manière, avec une séparation des rôles : une personne pour les aspects sociaux et du quotidien, une autre pour la procédure d'asile. L'accompagnateur social et du quotidien joue également un rôle dans l'accompagnement aux perspectives d'avenir, surtout au niveau émotionnel. Le deuxième intervenant se centre sur les aspects en lien avec la procédure, vérifie que toutes les étapes sont suivies dans les délais prévus par le cadre légal, et donne des explications concernant les décisions prises par les instances. Il propose également des perspectives d'avenir à l'usager, en développant davantage les aspects juridiques. Ce travail en binôme peut être complémentaire, mais nécessite de la transparence et une bonne communication entre les deux accompagnateurs qui doivent bien être informés de ce que chacun fait. Cela permet aussi à l'accompagnateur de se spécialiser et de travailler en profondeur tous

les aspects de l'accompagnement. Suivant leur expérience, cette répartition des tâches n'est pas troublante pour les bénéficiaires.

Tous les participants s'interrogent cependant sur la faisabilité de l'introduction de l'accompagnateur de trajet. Ils se demandent de quelle structure ou instance les accompagnateurs de trajet pourraient dépendre: de la structure d'accueil? De Fedasil? La question du nombre d'accompagnateurs de trajet a également régulièrement été soulevée. Certains travailleurs sociaux d'ILA se demandent comment ce type d'accompagnement peut être mis en place sur le terrain vu que la taille et le type de leurs structures d'accueil varient fortement. Il est donc nécessaire de continuer à élaborer une vision prenant en compte la mise en œuvre pratique et la faisabilité dans le contexte belge.

# CONCLUSION

Le principal résultat du travail effectué dans le cadre du projet CRI-B 2010 avec les accompagnateurs des différentes structures et régions est qu'on observe une attitude changeante envers de la thématique du retour.

Lors des dernières sessions de travaux de groupes, il fut frappant d'observer que les participants décrivant leur dossier avaient déjà fait une analyse des perspectives d'avenir pour leur usager, et qu'ils y avaient inclus le retour. Dans leur analyse, l'attention était portée sur des éléments importants abordés dans le volet théorique des groupes de travail comme la famille, la formation, le passé dans le pays d'origine. Différents accompagnateurs ont également essayé de prêter davantage attention aux raisons de la migration et aux objectifs des usagers. Nombre d'entre eux le faisaient déjà avant les groupes de travail. La différence est que ces aspects sont analysés maintenant non plus seulement à la lumière du séjour, mais également à la lumière d'un futur qui permet de prendre en considération l'option du retour.

Cela ne veut pas dire pour autant que le fait de parler de retour est devenu simple, ni que les accompagnateurs n'aient plus de questions sur l'aspect « volontaire » et « durable » du retour volontaire. Mais on note une certaine ouverture à l'analyse de l'option du retour comme une piste d'avenir valable.

Bien que la vision politique du CIRÉ et de Vluchtelingenwerk ait été critiquée à différents égards, tout le monde s'accordait sur le fait qu'un accompagnement sur mesure du demandeur d'asile est nécessaire, accompagnement lors duquel les besoins de l'utilisateur occupent une place centrale, et où l'option du retour est proposée de manière systématique. Il est évident qu'il faudra trouver une harmonisation entre la vision du terrain, la vision politique du CIRÉ et de Vluchtelingenwerk et celle du monde politique et des autorités. Mais le travail de cette année constitue pour nous une première étape importante dans le sens d'un accompagnement global.

Nous n'avons cependant pas pu répondre à différentes questions dont la plus importante est de déterminer le bon moment pour parler explicitement du retour. Les raisons pour lesquelles nous n'avons pas trouvé de réponse sont, d'une part, le fait que le bon moment varie d'une personne à l'autre, chaque dossier doit donc être traité au cas par cas. D'autre part, il serait intéressant de trouver une méthodologie adéquate pour aider les accompagnateurs à trouver le bon moment et la bonne technique pour aborder la question du retour dans les différentes phases de la procédure. Vu la diversité des structures d'accueil, des tâches et mandats des différents accompagnateurs sociaux, il est difficile de trouver une méthodologie unique qui pourrait être appliquée pour tous.

Nous n'avons pas pu répondre à d'autres questions dont les réponses sont entre les mains des autorités. Il s'agit notamment de savoir comment travailler sur le retour alors qu'il n'y a aucune clarté quant aux possibilités de séjour, pas plus que sur la régularisation. Tout comme pour les personnes ne pouvant retourner dans leur pays d'origine pour des raisons indépendantes de leur volonté, les autorités sont les seuls acteurs pouvant leur donner une alternative autre que l'illégalité.

Nous pensons également qu'il est du ressort des autorités de permettre que les accompagnateurs disposent du temps et des moyens nécessaires pour pouvoir se concentrer entièrement à l'accompagnement de leurs usagers.

Les participants ont souligné le fait que prendre le temps de réfléchir sur cette thématique avec des collègues d'autres structures d'accueil, et pouvoir parler de ses résistances concernant le retour s'était avéré riche et nécessaire. Le besoin d'avoir des moments de réflexion en groupe en général et spécifiquement sur l'accompagnement au retour a été fortement mis en avant.

En conclusion, nous pouvons dire que le processus des groupes de travail a été évalué de manière très positive et que ce type de réflexion et de formation devrait être organisé à plus grande échelle dans différents groupes.

Sur ces constats prometteurs, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen continueront ces prochaines années leur travail politique et leurs projets visant à la mise en place d'un accompagnement de trajet à deux voies pour les demandeurs d'asile et autres migrants en Belgique.

Éditeur responsable: Fred Mawet

CIRÉ  
80-82 Rue du Vivier  
1050 Bruxelles  
cire@cire.be  
www.cire.be

© CIRÉ, décembre 2010